

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*



2016

AA/MG

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2016**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Marie-Pierre PERNAT, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures 30 à la Mairie de MARNAZ, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par le Président,

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du mardi 27 septembre 2016.
2. Pris acte de l'installation officielle du nouveau Délégué titulaire et du nouveau Délégué suppléant représentant la Communauté de Communes Faucigny-Glières, au sein du Comité syndical (Délibération n° 2016-37).
3. Instauré à compter du 1^{er} janvier 2017, le RIFSEEP - Régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel, pour le personnel du syndicat (Délibération 2016-38).
4. Supprimé la compétence « Affaires scolaires » exercée par notre syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2017 (Délibération n° 2016-39).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

5. Emis un avis favorable au projet de dissolution du SMDEA - Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (Délibération n° 2016-40).
6. Fixé la clé de répartition définitive des participations des communes concernées pour la prise en charge des frais liés à la construction de la Canalisation GIFFRE et réajusté les contributions versées en 2013, 2014, 2015 et 2016 pour cette opération (Délibération n° 2016-41).
7. Réajusté les contributions dues pour la 1^{ère} et la 3^{ème} divisions budgétaires (hors contribution liée aux travaux de construction de la Canalisation GIFFRE), par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2016 (Délibération n° 2016-42).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

- 8. Décidé la transformation d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en emploi à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à compter du 15 décembre 2016 (Délibération n° 2016-43).**
- 9. Approuvé la Décision Modificative n° 2, portant ajustement de crédits sur l'exercice 2016, en dépenses de la section d'investissement (Délibération n° 2016-44).**
- 10. Approuvé le contenu de la nouvelle convention d'inter-dépannage, à intervenir entre les différents syndicats de traitement des déchets intervenant en HAUTE-SAVOIE et notre syndicat et autorisé le Président à la signer (Délibération n° 2016-45).**
- 11. Approuvé le contenu de la convention de partenariat entre notre syndicat et le SITOM des Vallées du MONT-BLANC et autorisé le Président à la signer (Délibération n° 2016-46).**
- 12. Accepté de signer avec la société ECO-EMBALLAGES, un avenant basé sur les mêmes dispositions techniques et financières que celles du barème E en cours, prolongeant jusqu'au 31 décembre 2017 le Contrat d'Actions pour la Performance (Délibération n° 2016-47).**
- 13. Accepté de signer avec la société ECOFOLIO, un avenant basé sur les mêmes dispositions techniques et financières que celles du contrat en cours, prolongeant jusqu'au 31 décembre 2017 le contrat actuellement en vigueur (Délibération n° 2016-48).**
- 14. Donnée son accord à la prorogation, par avenants, des contrats actuellement en vigueur pour la reprise de l'aluminium, des papiers-cartons (briques alimentaires), des emballages plastiques, du verre, de l'acier, des cartonnettes, des cartons de déchetteries en vue de reporter leur échéance au 31 décembre 2017 et prolongé les contrats de reprise des Journaux-Revues-Magazines et des Gros de Magasin d'une durée d'un an (Délibération n° 2016-49).**

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 8 décembre 2016

Le Président,

Gilbert CATALA.